

Renseignements relatifs au dispositif *Mobiplus* :

- au **04 73 42 49 50**,
- sur www.puydedome.fr,
- auprès du Centre d'action Médico-Sociale de votre secteur,
- dans les Centres Locaux d'Information et de Coordination Gérontologiques (C.L.I.C.),
- auprès de la mission locale de votre secteur.

Les partenaires du dispositif *Mobiplus* :

- **Plate-forme Mobilité 63**
Tél. 04 73 39 93 26 ou www.platformemobilite63.fr,
- **Association Départementale des Transporteurs Routiers de Voyageurs**
Centre routier – ZI du Brézet,
63000 CLERMONT-FERRAND – Tél. 04 73 91 57 54,
- **La liste de taxis et transporteurs routiers partenaires du dispositif *Mobiplus* est accessible sur www.puydedome.fr.**
Elle sera jointe à l'envoi du chéquier à votre domicile.



MobiPlus Chèque Mobilité

Le Conseil général
vous accompagne
dans vos déplacements.



Jean-Yves GOUTTEBEL
Président du Conseil général
du Puy-de-Dôme

Atout essentiel pour l'autonomie des personnes âgées et des demandeurs d'emploi, la mobilité contribue à lutter efficacement contre l'isolement et l'exclusion des personnes les plus fragiles.

Expérimenté depuis 2005 par le Conseil général du Puy-de-Dôme, le dispositif **Mobiplus** tente d'apporter une réponse simple et solidaire à vos besoins essentiels de déplacements : pour aller au marché ou chez le médecin, faire des courses... Pour effectuer une démarche d'insertion, de formation ou de recherche d'emploi :

Mobiplus est fait pour vous !

Vous avez 75 ans et plus, ou bien vous êtes bénéficiaire du RSA - sinon, accompagné par une mission locale - le **chéquier mobilité** vous permet d'aller à moindre coût sur le lieu de votre choix.

Il suffit de donner un ou plusieurs des 25 chèques de ce carnet au chauffeur de taxi, du Bus des Montagnes ou du transport collectif que vous empruntez sur le réseau Transdôme, à moins que vous ayez choisi de louer un deux-roues. Chaque chèque a une valeur unique de **3 euros**.

Vous trouverez, détaillées dans cette plaquette, les conditions d'obtention et d'utilisation de **Mobiplus**, mis en place sur tout le territoire du Puy-de-Dôme - hors agglomération clermontoise, déjà desservie par la T2C.

Mobiplus vous aide à voyager, pour être un citoyen à part entière de notre société.

Je réside en dehors de l'agglomération clermontoise (secteur desservi par le réseau T2C)	
Les conditions d'accès au dispositif <i>MobiPlus</i>	<p style="text-align: center;">J'ai 75 ans et plus Je ne dispose pas d'un véhicule personnel et je ne peux pas être régulièrement transporté par un proche. Je ne réside pas en EHPAD.</p>
À quoi sert le Chèque Mobilité	<p>Je peux utiliser les chèques pour tous mes déplacements : me rendre au marché, chez le médecin, le coiffeur, rendre visite à des amis, faire mes courses...</p>
Comment utiliser le Chèque Mobilité	<p>Je peux utiliser les chèques pour payer :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le taxi, partenaire de l'opération, • le transporteur du réseau Transdôme, • le Bus des Montagnes.
Comment se procurer le Chèque Mobilité	<p>Un imprimé de demande de chéquier est disponible :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en mairie, • dans les centres d'action médico-sociale , • dans les Centres Locaux d'Information et de Coordination Gérontologiques (C.L.I.C.). <p>Je remplis le formulaire et je le retourne au :</p> <p style="text-align: center;">Conseil général du Puy-de-Dôme DGRM - Dispositif MobiPlus 24, rue Saint-Esprit 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex</p> <p>Ma demande sera examinée par les services du Conseil général. Si un avis favorable m'est donné, je recevrai le chéquier à mon domicile.</p>
	<p>Je suis bénéficiaire du RSA</p>
	<p>J'ai moins de 26 ans et suis accompagné par une mission locale</p>
	<p>Les chèques vont me permettre de faciliter mes déplacements pour réaliser mes démarches d'insertion sociale et professionnelle (rechercher un emploi, me rendre à un entretien d'embauche, à un stage, une formation...)</p>
	<p>Je prends contact auprès de mon référent au titre du RSA ou de mon conseiller à la mission locale.</p> <p>Ma demande sera examinée par les services du Conseil général. Si un avis favorable m'est donné, je recevrai le chéquier à mon domicile.</p>
	<p>Chaque bénéficiaire recevra un carnet de Chèque Mobilité contenant 25 chèques d'une valeur unitaire de 3 euros, dans la limite de 2chéquiers sur une période de 12 mois.</p>

